Zone M-304

La zone M-304 est une zone localisée à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Tout comme les autres zones de type M (mixtes), elle comprend un mélange de commerces et résidences.

Elle comprend les propriétés entre la rue Dick, l'avenue Royale, le boulevard Sainte-Anne et la rue de la Station, incluant les propriétés sur la rue Lasalle. Elle comprend également les 8045 au 8131 avenue Royale.

Disposition particulière:

Les propriétés dans cette zone sont assujetties au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA). Pour en savoir davantage, voir la fiche d'information intitulée « PIIA » et voir à la section « Avenue Royale et noyau villageois ».

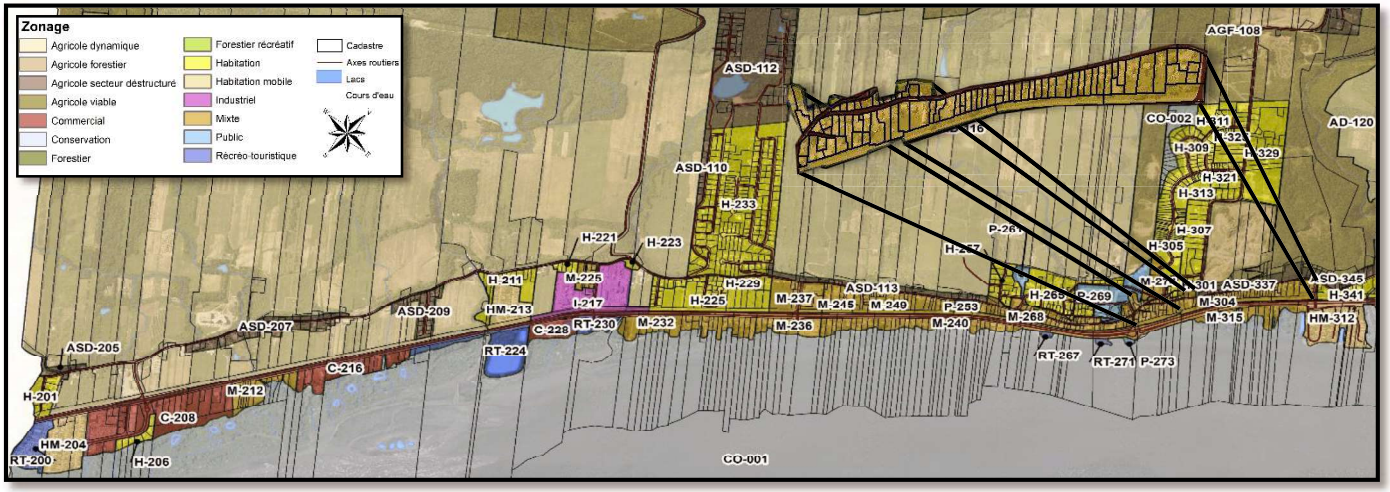

NORMES D'IMPLANTATION	DIMENSIONS (M)
HAUTEUR MAXIMALE	10
MARGE DE RECUL AVANT MINIMALE	2
MARGE DE RECUL LATÉRALE MIN.	0
SOMME DES MARGES LATÉRALES MIN.	3,5
MARGE DE RECUL ARRIÈRE MIN.	3
DENSITÉ NETTE (LOG./HA)	15
Disposition particulière: les toits plats sont interdits sur l'avenue Royale.	

CLASSES D'USAGES		M-304
HABITATION	H-1 Unifamiliale isolée	●
	H-2 Unifamiliale jumelée	●
	H-3 Bifamiliale isolée	●
	H-4 Multifamiliale (4 logements)	●
COMMERCE ET SERVICES	C-1 Accommodation	●
	C-2 Détail, administration et service	●
	C-6 Restauration	*
	C-8 Hébergement léger	●
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	P-3 Parc et espace vert	●
RÉCRÉATION	R-1 Récréation extensive	●
Disposition particulière: Les maisons de tourisme pour la location de courte durée sont spécifiquement permises dans cette zone. *Les services à l'auto sont interdits.		

Le présent document est fourni à titre informatif seulement et ne vise aucunement à supplanter les règlements d'urbanisme.